

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces.

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 19 JANVIER

### INFORMATIONS

On sait que, faute de compétiteurs, la Cham-  
bre a réélu les membres de l'ancien bureau ;  
les opérations ont marché rapidement et, dès  
le second jour, M. Floquet a prononcé son  
discours d'apparat. La Chambre, transportée  
d'enthousiasme, en a aussitôt voté l'affichage  
dans toutes les communes de France.

C'est la première fois qu'un pareil honneur  
est fait à un banal discours d'ouverture. D'où  
vient cette faveur insigne ? Le discours de M.  
Floquet contient-il donc quelque merveille ? Il  
n'avait à signaler aucun fait extraordinaire  
puisqu'en politique nous sommes au calme  
plat. M. Floquet, en effet, s'est borné à énu-  
mérer, sur le mode lyrique, les travaux accom-  
plis par la Chambre et ceux qu'elle doit ac-  
complir. Cette énumération n'a rien d'enle-  
vant, et on ne s'expliquerait pas l'enthousiasme  
des républicains sans cette phrase qui se trouve  
à la fin :

« Nous serions bien coupables, ou bien  
naïfs, si nous pouvions nous laisser surpre-  
ndre par ceux qui prétendent expulser de la  
République les lois, les doctrines, les espé-  
rances républicaines. »

La gauche éclate « en bravos et acclama-  
tions prolongées ». Elle applaudit parce que le  
radical Floquet repousse de la République les  
catholiques qui venaient à elle.

L'Autorité recommande le discours aux con-  
servateurs qui s'imaginent, en acceptant l'éti-  
quette républicaine, se glisser dans la maison  
et y faire prévaloir leur politique. Le cardinal  
Lavignerie lui-même voudrait entrer qu'il ne  
serait pas admis.

Madame la Comtesse de Paris avec ses filles,  
les princesses Hélène et Isabelle, accompa-  
gnées du général et de la marquise de Charette,  
du marquis d'Harcourt, sont arrivées avant-  
hier matin à Madrid.

Madame la Comtesse de Paris a été reçue, à  
la gare, par l'infante Isabelle, comtesse de  
Girgenti, et l'infante Eulalie, et par le duc de  
Medina-Sidonia, majordome major de la Cour,  
représentant S. M. la Reine-Régente.

Madame la Comtesse de Paris et les prin-  
cesses ont été saluées avec la plus respectueuse  
sympathie par la foule de curieux qui station-  
naient aux abords de la gare du Nord, et sont  
descendues au palais royal, où elles seront les  
hôtes de la Reine-Régente pendant leur court  
séjour à Madrid.

La Cour d'appel de Paris vient de rendre  
son jugement dans l'affaire Labruyère.

La Cour a infirmé le jugement du tribunal  
correctionnel et a acquitté M. Labruyère.

### M. GOBLET CONSPUÉ

Avant-hier soir, au théâtre des Gobelins, M.  
Goblet devait présider une grande réunion or-  
ganisée par le comité républicain du treizième  
arrondissement.

A huit heures et demie, la salle était archi-

comble ; plus de quinze cents personnes s'y  
pressaient jusque dans les couloirs.

M. Goblet prend place au bureau ayant à sa  
droite M. Beauquier, à sa gauche M. Millerand ;  
sur la scène, des députés et des conseillers  
municipaux, parmi lesquels MM. Calvinhac,  
Montaut, Girodet, Antide Boyer, Barodet, Mo-  
reau, Lacôte, Leydet, Laguel, etc.

Au moment où M. Goblet se disposait à par-  
ler, un formidable tumulte, coupé de coups de  
sifflets, retentit. Ce tapage dure pendant plus  
d'un quart d'heure, pendant lequel M. Goblet,  
ne pouvant contenir sa rage, essaye de prendre  
la parole.

A la fin, l'ex-ministre s'impatiente de cette  
animosité aussi fortement marquée, d'un geste  
nerveux il ramasse ses papiers et se retire. Des  
applaudissements nourris éclatent alors ; ce  
sont les seuls qu'on ait entendus de la soirée.

Après le départ de M. Goblet, les députés  
présents sur la scène se regardent embarras-  
sés, se demandant ce qu'ils doivent faire.

Personne ne peut prendre la parole, les bou-  
langistes sifflant ceux que les possibilistes ap-  
plaudissent.

Après deux heures d'efforts inutiles, la  
séance est levée et la foule se retire bruyam-  
ment, en commentant le four colossal remporté  
par M. Goblet.

### ENCORE UN DE CASÉ

M. Steenackers (Francis-Frédéric), vice-con-  
sul, est nommé vice-consul à Nagasaki (Japon)  
(poste créé).

L'Officiel oublie d'ajouter que M. Steenac-  
kers est un ex-député radical rendu à la vie  
privée par les électeurs. On se souvient que  
c'est avec lui, alors qu'il était directeur des  
télégraphes pendant la guerre de 1870, que  
Gambetta entretenait les correspondances restées  
légendaires : « Cigares exquis... soyez gais et  
de bonne composition. »

Le nouveau vice-consul de France est né en  
Portugal, de parents belges.

### GUERRE AU DÉSARMEMENT

Sous ce titre, nous lisons dans la Nation  
l'opinion suivante exprimée par M. Dreyfus,  
député de Paris :

« Je dis : Oui, M. Déroulède a raison de  
protester contre cette chimère du désarme-  
ment, qui ne serait, comme il le démontre fort  
bien, pour l'Europe, « qu'une capitulation  
sans bataille et au seul profit de la Prusse,  
» toujours prépondérante ; pour la France,  
» une abdication sans excuse avec l'impossibi-  
» lité de s'en jamais relever. »

« Oui, je crois avec lui que, quel que fût le  
système employé — et en acceptant le principe  
admis — désarmement basé sur le chiffre de la  
population ou sur le chiffre actuel de l'armée,  
la France aurait tout à y perdre. Elle sacrifie-  
rait ainsi de gaieté de cœur tous les efforts  
faits depuis vingt ans, toute l'œuvre réalisée  
en vue d'un but défini, précis, à atteindre. »

« Enfin, j'ajoute que le sentiment patrio-  
tique sans lequel il n'existe pas de nation digne  
de ce nom en recevrait peut-être une irrépara-  
ble atteinte. »

« Il n'y a donc pas à insister sur ce qui ne

saurait être — pour l'instant — qu'une chimère,  
une mystification ou un piège.

» Et je m'associe dès lors à la conclusion de  
Paul Déroulède qui a déjà été la mienne :

» Que faire alors ?

» La guerre !

» C'est la guerre nécessaire... »

CAMILLE DREYFUS.

### A LA CHAMBRE

Samedi soir, 17 janvier.

L'emploi des fonds provenant du pari mu-  
tuel continue à soulever de violentes colères  
entre les conseillers municipaux de Paris et le  
ministre de l'intérieur.

— Vous nous devez une partie de cette  
somme pour l'assistance publique, déclarent  
les conseillers ; l'hiver est rigoureux, donnez-  
nous l'argent des pauvres.

— Je ne vous dois rien, riposte M. Constans,  
l'argent est déposé au Crédit Foncier, et je ne  
puis pas y toucher.

La querelle s'envenimant, de graves accusa-  
tions étant portées contre le ministre, M. Ernest  
Roche a tenté d'avoir quelques explications à  
ce sujet ; sur la demande du ministre, la Cham-  
bre a renvoyé l'interpellation à un mois.

Après avoir ainsi témoigné de son obéis-  
sance à M. Constans, la majorité a adopté par  
319 voix contre 168 la déclaration d'urgence  
d'une proposition des questeurs tendant à la  
nomination d'une commission de onze mem-  
bres chargée d'étudier les améliorations à ap-  
porter au Palais-Bourbon.

Avec assez de raison, M. des Rotours a fait  
observer que depuis vingt ans le Palais actuel  
suffit aux députés et que ce n'est vraiment pas  
au moment où les finances de la France sont  
en déficit qu'il faut songer à les obérer davan-  
tage par des charges inutiles.

Les républicains n'ont pas été du même  
avis, il faut à ces bons représentants de la  
démocratie des salles somptueuses.

Quelques millions de plus ou de moins leur  
importent peu ; ce qu'ils désirent, c'est leur  
bien-être.

Le contribuable a encore de l'argent, cela  
suffit.

Sur cette bonne pensée, la majorité a ensuite  
expédié quelques interpellations.

Avec M. Fallières, elle a trouvé que le cu-  
mul de fonctions et de traitements dont a joui  
pendant longtemps le procureur de la Répu-  
blique de Limoges est licite.

Le procureur de Limoges faisait des cours à  
l'école primaire supérieure et pour ces cours  
il recevait, non un traitement, mais une in-  
dennité, a affirmé le ministre.

A quoi M. Le Veillé a répondu que ce n'était  
nullement une indemnité. — Le procureur re-  
cevait, comme les autres professeurs, un trai-  
tement de huit cents francs et qu'ainsi la loi  
était violée.

La majorité docile a encore approuvé le mi-  
nistre de l'instruction publique.

Après M. Constans, après M. Fallières, M.  
Rouvier a obtenu, non sans se mettre fortement  
en colère, un petit succès auprès de la majorité  
sur l'interpellation de M. Laur, relative au

drainage de l'or français par les marchés étran-  
gers.

De plus en plus, la majorité devient servile.

Toucher à un ministre serait un crime.

Tout est donc au calme momentanément.

Mais l'orage approche ; les radicaux surveil-  
lent de plus en plus les opportunistes.

### UN PROGRAMME RADICAL

En relevant le résultat des dernières élec-  
tions sénatoriales, on a fait plus d'attention  
au nom des élus qu'au programme qu'ils re-  
présentaient. Il y avait cependant quelques re-  
marques à faire à cet égard. Quelques-uns de  
ces programmes jettent sur l'avenir qu'on vou-  
drait préparer un jour instructif. C'est ainsi  
qu'avant d'être élus, MM. Guérin et Gent,  
sénateurs de Vaucluse, ont pris « l'engage-  
ment d'honneur » de demander au Sénat  
le vote d'une loi interdisant le droit d'en-  
seignement aux membres des congrégations  
non autorisées, ce qui, déjà fort joli en tant  
que libéralisme, paraît peu de chose auprès  
d'une autre « réforme », que les élus ont pro-  
mis de poursuivre. Il s'agirait de retirer le  
droit de vote, non pas seulement aux mem-  
bres des congrégations non autorisées, mais  
aux membres de toutes les congrégations  
qu'elles qu'elles soient et même aux simples  
ecclésiastiques. On ne saurait, on le voit, rêver  
rien de plus complet, et une fois cette dernière  
« conquête » réalisée, on ne voit pas trop  
pourquoi on n'enlèverait pas aussi le droit de  
vote aux catholiques.

Sans doute ce ne sont encore que des rêves  
individuels, mais qui peut assurer que MM.  
Gent, Guérin et ses électeurs soient seuls à les  
caresser. Les républicains de tout temps et  
particulièrement ceux de l'époque actuelle, ont  
un goût particulier pour mettre hors la loi  
ceux qui ne partagent point leurs idées. Nous  
n'avons point entendu dire qu'aucun journal  
républicain ait protesté contre les termes du  
programme que MM. Gent et Guérin ont signé  
et que, certainement, ils feront les plus grands  
efforts pour réaliser.

### LA LOI DE CONFISCATION

A propos de l'application des lois fiscales  
aux congrégations, M. Laurent, rédacteur en  
chef du Jour, journal républicain, s'exprime  
en ces termes :

« Le ministre des finances promet formelle-  
ment de faire justice et de ne pas abuser du  
droit de l'Etat en allant jusqu'à la confiscation  
déguisée qu'il comporte. »

» Et puis ?

» Et puis, plus rien. L'enregistrement con-  
tinue de frapper les sœurs de charité mortes  
de cet odieux impôt posthume. Il en est dé-  
cédé une, dernièrement, pour laquelle le fisc  
a demandé à la maison-mère deux cent soi-  
xante-dix fois plus qu'elle ne possédait de son  
vivant.

» Nous donnerons, si l'on veut, le nom de  
cette « sœur d'Amérique », dont le Trésor  
français voudrait hériter.

» Il faut en finir avec cette monstrueuse

exploitation du droit de l'Etat. Nous ne demandons que l'égalité de tous devant l'impôt; mais cette égalité, il faut que nous l'ayons complète, sincère et honnête. »

On voit ce qu'il en est, de l'aveu d'un républicain, des promesses des ministres. Le gouvernement continu de ruiner les congrégations.

## L'ÉLEVAGE DU CHEVAL

La question de l'élevage a été traitée récemment au Sénat, dans une discussion à laquelle ont pris part M. Le Breton et M. le général marquis d'Andigné.

Nous reproduisons *in extenso*, d'après l'*Officiel*, la partie des débats de M. le général marquis d'Andigné.

Comme on le verra plus loin, la pétition adressée, au mois de juin dernier, au ministre, n'aura pas été inutile. Si le gouvernement tient sa promesse, satisfaction sera prochainement donnée aux intérêts considérables de notre production chevaline.

« M. le général marquis d'Andigné. —

Messieurs, ma tâche est singulièrement diminuée par le discours excellent qu'a prononcé mon honorable collègue et ami, M. Le Breton, et par la réponse de M. le ministre de l'agriculture, que je remercie bien sincèrement. Je l'ai entendu avec plaisir proclamer les bienfaits de la loi de 1874 qui a fait entrer la production chevaline dans une voie de progrès réel, au grand bénéfice de la France et de la défense nationale. En effet, il y a vingt-cinq ans, nous importions 47 à 48,000 chevaux chaque année, et maintenant nous en exportons un nombre à peu près égal. C'est donc un grand bien pour l'agriculture et une précieuse réserve en cas de guerre.

J'aurais renoncé à la parole, si je n'avais déposé au mois de juin une pétition de mon département, qui a été renvoyée avec avis favorable à M. le ministre, et dont je tiens à justifier l'opportunité.

Cette pétition réclame un plus grand nombre d'étalons pour la station de Segré, le chiffre des reproducteurs envoyés par l'administration n'étant plus en rapport avec le chiffre des juments présentées à la saillie.

Pour assurer l'exactitude de ce dire, j'ai prié des habitants de vouloir bien vérifier dans chacune des stations dépendant directement de la circonscription d'Angers, c'est-à-dire dans les trois départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe. Le nombre des juments refusées par l'administration pour cause d'insuffisance d'étalons, le chiffre de 70 saillies et au-delà étant déjà exigé de ces animaux.

Voici le relevé qui m'a été fourni :

Château-Gontier, 200 ; Le Lion-d'Angers, 200 ; Noyant, 420 ; Laval, 200 ; Pouancé, 200 ;

Sillé-le-Guillaume, 60 ; Craon, 490 ; Vilhiers, 130 ; Doué, 50 ; Beaufort, 160 ; Candé, 330 ; Baugé, 160 ; Cholet, 180 ; Segré, 600 ; Beurepreau, 250 ; Saumur, 260 ; Le Mans, 250 ; Chalonnes, 150 ; Brûlan, 250 ; Chemillé, 200 ; Conlie, 80 ; Angers, 150 ; Château-neuf, 100.

Total : 4,660 juments refusées.

Voilà donc près de 5,000 juments qui, n'ayant pu être saillies par des étalons de l'Etat, l'auront été par des chevaux très communs, ce qui est fâcheux, surtout pour notre cavalerie. Il est difficile d'obtenir des cultivateurs de renoncer à l'élevage du cheval commun, parce qu'il s'élève à très peu de frais, se vend de fort bonne heure et est bon pour les travaux agricoles. Il est par suite d'un revenu sûr.

Le cheval de demi-sang, au contraire, est coûteux à élever et est sujet à beaucoup d'accidents. Il n'y a que l'appât de quelques ventes rémunératrices qui puisse décider les agriculteurs à le produire. C'est là cependant ce qu'il faut rechercher, car l'intérêt national l'exige. Après que les chevaux de tête ont été enlevés par le commerce, il reste un stock de chevaux excellents pour notre artillerie et notre cavalerie.

Je n'ai pas besoin de dire que je suis d'un avis absolument opposé à celui de l'honorable préopinant, et je me bornerai à lui répondre que je crois que sa confiance dans l'industrie privée est exagérée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'adresse au gouvernement pour avoir des étalons.

L'industrie privée, qui peut en fournir de gros traits, parce que ces animaux gagnent leur vie pendant l'hiver, ne peut pas, en France du moins, entretenir des étalons de sang.

Ces animaux coûtent trop cher et sont sujets à trop d'accidents. Il faudrait des primes énormes pour pouvoir suffire à leurs besoins.

C'est tellement vrai qu'à l'époque où la France était beaucoup moins centralisée, avant la grande Révolution, la seule province de Bretagne entretenait 900 étalons au service des particuliers. Ces 900 chevaux, vous le voyez, pouvaient servir 40 à 45,000 juments. Nous sommes bien loin de cette situation maintenant. En effet, l'administration constate que dans les cinq départements formés par l'ancienne province de Bretagne, les Côtes-du-Nord présentent annuellement aux stations de monte 9,500 juments, le Finistère, 8,000 ; les trois autres départements, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure et Morbihan, de 3 à 4,000, soit en tout de 25 à 30,000 juments.

Je termine, Messieurs, en renouvelant mes remerciements à M. le ministre de l'agriculture pour l'excellente promesse qu'il nous a faite de présenter incessamment un projet de loi destiné à augmenter le nombre des étalons du Gouvernement, et j'ai la confiance que ce pro-

jet, accueilli avec faveur par le Parlement, rendra le courage à nos agriculteurs. (Très bien, très bien.)

M. le président. — Personne ne demande plus la parole?...

M. Le Breton. — Je demande à dire un mot de ma place.

M. le président. — La parole est à M. Le Breton.

M. Le Breton (de sa place). — En présence des déclarations de M. le ministre, et prenant acte de ce qu'il a bien voulu nous promettre que, dès les premiers jours de l'année prochaine, il présenterait un projet de loi nous donnant satisfaction, nous retirons notre amendement. Je remercie M. le ministre en le priant bien de ne pas différer le dépôt de la loi qu'il a annoncée, autrement ce serait une campagne perdue et un déficit dans la production qui pourrait avoir les conséquences les plus graves. (Très bien.)

M. le président. — Vous retirez vos amendements sur tous les autres chapitres?

M. Le Breton. — Oui, monsieur le président, tous deviennent inutiles en présence des déclarations de M. le ministre. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### TEMPÉRATURE

Les savants qui avaient annoncé une recrudescence de froid pour le 18 janvier ne s'étaient pas trompés. Dès samedi soir, le thermomètre était descendu à 9 degrés au-dessous de zéro, et hier matin il avait atteint communément 13 et dans certaines expositions même 16 degrés.

Aujourd'hui, la température n'a pas varié.

C'est un hiver terrible pour les pauvres. La bienfaisance officielle se dit renfermée dans le cercle de son budget, qui est cependant si élastique, mais la charité privée s'exécute de la meilleure grâce et sur une vaste échelle. Malgré tout, il y a bien des misères, et surtout des misères cachées et par cela même d'autant plus pénibles.

Les journaux sont remplis de renseignements arrivés de toutes les parties de la France et de l'étranger sur les rigueurs exceptionnelles de cet hiver extraordinaire.

### LA FÊTE DE NUIT

La fête de nuit sur la glace, organisée par la Société nautique, n'a pas obtenu le succès qu'en attendaient les généreux et dévoués jeunes gens membres de cette Société. Ils ont eu contre eux tout d'abord l'excès de raison pour laquelle était donnée la fête, c'est-à-dire le froid. Certes, cette température néfaste, intolérable, ce vent du nord, ont retenu chez eux

bien des patineurs qui eussent voulu, tout en se distrayant, apporter quelque soulagement aux misères présentes. Et puis, l'endroit était-il bien choisi pour cette fête? N'était-ce pas un peu loin, ces deux ponts à traverser, le soir? Ne pouvait-on pas aller sur les fouilles, toujours si bien fréquentées, et qui avaient encore été tout le jour le rendez-vous de nombreux patineurs?...

Des lanternes vénitiennes avaient été allumées et répandaient une grande clarté sur le skating débarrassé de la neige. Des feux de bengale jetaient de temps à autre leur lumière éclatante sur la glace qui en reflétait les vives couleurs.

Enfin, le feu d'artifice a été tiré, hélas ! devant bien peu de monde, et cette fête a pris fin sans enthousiasme et, malheureusement, sans grand bénéfice pour les pauvres.

On ne peut qu'adresser des félicitations aux organisateurs qui ont fait tout ce qui était en leur pouvoir pour donner de l'éclat à une fête dont le but était la charité.

Les entrées, ayant à peine couvert les frais, le produit seul de la quête a été versé au bureau de bienfaisance, soit une somme de 25 fr. 20.

Cependant, la Société nautique ouvre une souscription dans les bureaux de l'*Echo Saumurois* et du *Courrier de Saumur* pour permettre à tous ceux qui n'ont pas pu se rendre à la fête de nuit de contribuer au soulagement des malheureux.

M. du Plessix, capitaine instructeur d'équitation à l'École de cavalerie, est nommé capitaine en second au 2<sup>e</sup> chasseurs, à Pontivy.

Hier soir, M<sup>me</sup> Breton, épicière, rue de la Visitation, a glissé sur un ruisseau gelé et est tombée sur la tête. Elle a perdu connaissance et a été ramenée chez elle par les soins d'un officier qui lui a fait prendre de l'éther. Elle a repris ses sens quelque temps après.

### MORTS DE FROID

Une vieille fille, connue sous le nom de Marguerite, habitant la rue de la Visitation, a été trouvée morte ce matin à son domicile, congestionnée par le froid.

La pauvre malheureuse avait aussi la fâcheuse habitude de se livrer à la boisson.

Samedi dernier, vers 11 heures, le nommé Battais, de Saint-Florent, âgé de 60 ans, paralysé depuis plusieurs années, s'est affaissé en face l'École de cavalerie. Plusieurs personnes se portèrent à son secours et le transportèrent à l'infirmerie de l'École, où il ne tarda pas à rendre le dernier soupir.

Le médecin-major de l'École n'a pu que constater le décès.

Il a été reconduit chez lui, à Saint-Florent, par l'ambulance de l'École.

## BÉBÉ - ROSE

Par André GÉDARD

Elle reprit sa lecture. En un style ému, où la sincérité de l'amour vibrat sous l'indifférente banalité des phrases, Edmond évoquait tout le poème de son affection pour la jeune fille; il rappelait leurs bonnes causeries sur les plages, à propos d'histoire naturelle, causeries déjà très lointaines, qui ne reviendraient jamais. Et jamais non plus ne renaîtraient les soirées douces, presque en famille, où Edmond se laissait battre à l'écart par le père tandis qu'an piano voltigeaient, sous les doigts de Thérèse, les trilles joyeux d'une ariette. Tout cela, c'était le douloureux sillage du passé, prêt à se refermer pour englober jusqu'aux souvenirs.

Thérèse lisait ces choses avec un léger tremblement de voix; Eudore avait pris son mouchoir et s'essuyait les yeux, surtout aux passages concernant l'académie des Muses Bépor-taises.

Clotilde, toujours perdue en un rêve inté-

rieur, les yeux vagues, se prenait à regretter sa vie de là-bas, l'intimité des soirées, le petit salon du premier, étroit et confortable, et la vue des goëlettes filant vers le Nord.

— Ah ! fit Thérèse en finissant, j'avais oublié de regarder; il y a un post-scriptum en travers de la page; — et elle lut ces lignes : « M. votre père serait bien aimable de me rendre un service : pourrait-il me découvrir chez un préparateur et me faire expédier contre remboursement un spécimen empaillé de la chauve-souris d'Australie (*Vespertilio horribilis*) ? Merci d'avance. »

— Toujours le même ! sourit la jeune fille.

Eudore soupira :

— Oh ! certainement que je lui enverrai sa chauve-souris, pauvre garçon !

Clotilde quitta la fenêtre, vint s'asseoir près de la table, sous la lampe, et relut quelques passages de la lettre d'Edmond :

— Je ne sais, murmura-t-elle, si nous n'avons pas agi trop vite; il t'aimait bien, va, Thérèse, peut-être mieux que M. Remo.

— Ne faites pas de reproches à Remo, reprit vivement la jeune fille. Je sais qu'il a beaucoup d'affection pour moi; s'il paraît un peu négligent depuis quelques jours, c'est qu'il est ab-

sorbé par les affaires; il sait que nous ne pouvons être heureux ensemble que très riches, et le meilleur gage de son attachement, c'est de travailler à le devenir.

Un coup frappé à la porte interrompit cette déclaration d'amour toute moderne. Le garçon de service entra et remit à M. de Valmeur une lettre et un journal.

— C'est justement de Remo, s'écria le poète. Et il décacheta le billet rapidement.

« Je vous transmets, écrivait Bébé-rose, une invitation que j'avais demandée pour vous à sir John Hoxon, un Américain du Jockey-Club. La soirée a lieu le 28, dans quatre jours. Respects à Mme de Valmeur; dites à Mlle votre fille que je m'inscris pour sa première valse. Passez demain au Pari-Libre, si vous le pouvez; j'ai à vous entretenir au sujet d'un journal, le *Steeple-Chaser*, que nous allons fonder pour lancer l'agence. »

A la lettre était jointe l'invitation annoncée. En examinant l'enveloppe, Eudore aperçut au dos quelques lignes au crayon; Remo les avait écrites, la lettre cachetée. « Ci-joint, disait-il un journal qui paraît à l'instant; l'entrefilet sur les Fantoccini pourra vous intéresser. »

Tandis que Clotilde étonnée et Thérèse folle

de joie prenaient connaissance de l'invitation, Eudore ouvrait le journal, un illustré quotidien, intitulé la *Mascarade*; ses regards tombèrent sur un bout d'article souligné au crayon bleu, en deuxième page. Il lut rapidement, à haute voix, le compte-rendu du *Roman du Renard*, puis arriva à ce passage : Reconnus dans la salle, MM. Barney, J. de Mordanès, prince Atsckine, comtesse de Valmeur et sa fille... »

Eudore laissa tomber le journal :

— Enfin, s'écria-t-il, enfin nous en sommes !

### X

John Hoxon présidait gravement son bal, dominant de sa tête olympienne aux larges favoris roux la foule composite qui commençait à emplir les deux salons et la serre; foule d'habits noirs ponctuée ça et là d'uniformes militaires et d'habits rouges. L'impassible Yankee regrettait intérieurement de ne pas jouir davantage du prestige de sa fortune; il s'ennuyait, consumé d'un vague spleen depuis la réalisation de tous ses vœux. Cette volonté d'acier qui à la longue avait tracé sa ride à la naissance du nez, cette exubérance de force morale maintenant sans emploi le dévorait,

**MORT SUBITE**

M<sup>me</sup> Garau mère, épicière, rue de Fenet, est tombée ce matin chez elle. Quand on se porta à secours, elle avait perdu connaissance et elle expira quelques instants après. MM. les docteurs Bouchard et Bontemps, mandés aussitôt, constatèrent le décès causé par une congestion cérébrale.

La police a mis en état d'arrestation un nommé M., accusé de vol de planches et matériaux chez M. Colombel, peintre, rue d'Orléans.

**FEU DE CHEMINÉE**

Un violent feu de cheminée s'est déclaré hier soir, rue du Palais-de-Justice.

Grâce aux secours organisés par M. Laporte, agent de police, et M. Granger, ouvrier couvreur, on a pu éteindre ce feu assez rapidement.

**PUBLICATIONS DE MARIAGE**

Félix Dévotin, employé, de Laperrière (Côte-d'Or), et Adélaïde Paris, couturière, de Saumur.

Charles-Léon-Julien Dechartre, mécanicien, de Paris, et Gabrielle Dechartre, couturière, de Saumur.

Louis-Henri Fournier, tonnelier, et Florence-Marthe-Constance Biéumont, couturière, tous deux de Saumur.

François-Alexandre Piédois, garçon d'hôtel, et Marie-Louise Bruneau, lingère, tous deux de Saumur.

François Fougeret, employé de commerce, et Blanche Gournay, sans profession, tous deux de Saumur.

Maurice-Jean-Marie Groleau, avoué à la Cour d'appel de Poitiers, et Mathilde-Félicité-Berthe Thoreau, sans profession, de Saumur.

Eugène Martin, chapelier, et Félicie-Françoise Mériçot, sans profession, tous deux de Saumur.

Pierre-Julien David, maçon, de Varrains, et Marie-Louise Dugué, cultivatrice, de Saumur.

René-Joseph Bristeau, charcutier, d'Angers, et Marie-Clémentine Touchais, sans profession, de Saumur.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 18 Janvier 1891.

Versements de 191 déposants (30 nouveaux), 41,830 fr. »

Remboursements, 48,743 fr. 81.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

ANGERS. — Le Comité de répartition de la souscription de la Presse angevine s'est réuni vendredi et a décidé qu'une première distribution de 6,000 fr. serait faite immédiatement ainsi qu'il suit :

Un tiers au bureau de bienfaisance,	2.000 f.
Un tiers à MM. les curés d'Angers, par égales portions, soit 200 francs chacun,	2.000 f.
Un tiers partagé entre les cinq œuvres suivantes :	
1° Fourneaux économiques ouverts à tout le monde,	400
2° Les crèches,	400
3° Les salles d'asile (pour les vêtements),	400
4° Les Petites-Servantes des Pauvres (du P. Leduc),	400
5° Les Fourneaux des Ecoles municipales laïques de la ville d'Angers,	400
Total,	6.000 f.

**Nous lisons dans Angers-Artiste :**

« La Presse angevine, saisissant l'occasion qui se présente si rarement de s'unir dans une même pensée, vient de faire un chaleureux appel au cœur de ceux qui possèdent en faveur des déshérités de la fortune et du sort. Est-il utile de dire qu'Angers-Artiste s'associe pleinement à cette excellente et généreuse initiative? Nous voulons espérer que la voix de nos confrères sera entendue, et que les souscriptions seront en raison des misères et des souffrances que l'inclémence du temps et la rigueur du froid accumulent si lugubrement depuis près d'un mois. »

TOURS. — Messe anniversaire. — Une messe sera célébrée le 21 janvier prochain, à l'église Métropolitaine, à 11 heures du matin, chapelle Saint-Martin, pour le repos de l'âme du Roi martyr Louis XVI.

LE MANS. — Pillage. — On écrit de cette ville, 15 janvier :

« La ville du Mans est en proie depuis ce matin à la plus vive émotion. La nuit dernière, sept ou huit magasins situés dans le quartier le plus commerçant, le plus central et le plus fréquenté, ont été mis au pillage par une bande de malfaiteurs.

» Chez M. Mareau, négociant, rue de Paris, les tiroirs d'un bureau ont été forcés et une somme d'argent importante a disparu. Chez M. Malvant, marchand de nouveautés, rue Dumas, chez M. Bardet, sur la place de la République, et chez M. Belloche, négociant, rue Courthardy, les coffres-forts des magasins ont été forcés et dépouillés de leur contenu.

» M. Camille Dubois, directeur d'une distillerie située dans la rue de Quatre-Roues, a reçu également la visite des voleurs qui ont défoncé ses coffres-forts et emporté tout ce qu'ils ont trouvé.

» D'autres habitations situées dans les mêmes quartiers, au cœur même de la ville, ont été également dévalisées.

» Jusqu'à présent, la police n'a pu découvrir aucune piste sérieuse. »

**BULLETIN FINANCIER**

Paris, 17 janvier 1891.

Les tendances du marché sont meilleures et une reprise sensible se dessine sur les cours. Le 3 0/0 s'avance à 95 57; le 4 1/2 0/0 fait 105 25.

Le Crédit Foncier est coté 4,293. La Banque de Paris se traite à 865, en hausse de 15 fr. Cet établissement a souscrit 40,600,000 fr. de rente en versant 203 millions au Trésor. Cette souscription montre l'étendue des ressources dont la Banque de Paris peut disposer pour les grandes émissions publiques.

Le Crédit Lyonnais poursuit son mouvement de reprise à 838.

Nous retrouvons la Banque d'Escompte en bonne allure à 562.

Le Crédit Mobilier est ferme à 421.25, ex-coupon.

La Société Générale ne varie pas à 497.50. Les obligations des Chemins de fer de Linares à Almería sont recherchées aux environs de 250 fr. Dotées d'une première hypothèque sur une ligne de 240 kilomètres et d'une subvention de 31 millions du gouvernement espagnol, elles rapportent 15 fr. par an et sont remboursables à 500 fr. C'est donc un placement digne à tous égards de l'attention de l'épargne.

Les Chemins de fer Portugais ont un bon courant de demandes à 370 et 375. La Compagnie donne actuellement 30 francs de dividende à ses actionnaires, mais le nouveau tracé du Grand Central lui assure un tel accroissement de trafic qu'il faut prévoir d'ici à quelque temps une amélioration d'au moins 40 pour cent.

Les Chemins Economiques font 418

**Dernières Nouvelles**

Dépêche télégraphique

Paris, 19 janvier, 12 h. 40.

Le coefficient de la répartition de l'emprunt est définitivement fixé à 5.875 pour cent; aucune souscription au-dessous de 3 fr. de rente ne sera réduite.

**MARCHÉS**

LONGUÉ. — Marché du 15 janvier

Blé-froment, l'hect., 20 fr. — Seigle, 13 fr. — Orge, 13 fr. — Avoine, 13 fr. — Pommés de terre, le d. d., 1 25. — Foin, la charretée, 780 k., 55 à 60 fr. — Paille, 25 fr. — Pain, les 6 k., 2 fr. — Beurre, le 1/2 k., 1 40. — Œufs, la douz., 4 20. — Volaille, la couple, 4 à 6 fr.

BRISSAC. — Marché du 15 janvier.

Froment, le d.-déal., 4 fr. — Seigle, 2 75. — Orge, 2 50. — Avoine d'hiver, 1 85. — Avoine d'été, 1 70. — Noix, 4 fr. — Foin, la charretée (1,050 kil.), 60 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 20. — Œufs, la douzaine, 4 20. — Vin rouge, la barrique, 110 fr. — Vin blanc, 130 à 160 fr.

Légende d'un dessin de Forain dans le dernier supplément du Figaro :

« La science a fait, Madame, ce qu'elle a pu; votre mari est mort guéri! » C'est dédié au docteur Koch.

**DÉJEUNER DES DAMES**

Pour remplacer le chocolat, de digestion souvent difficile, et le café au lait, dont les effets débilitants sont si nuisibles à la santé des dames, beaucoup de médecins recommandent le Racahout de Delangrenier, aliment très agréable et très nutritif, qu'ils ordonnent déjà aux enfants, aux personnes âgées ou anémiques, en un mot à tous ceux qui ont besoin de fortifiants. Dépôt, 53, rue Vivienne, Paris, et dans chaque ville.

**VALEURS ARGENTINES**

Les porteurs d'obligations Cordoba, Mendoza, Santafé, Catamarca, Corrientes et toutes valeurs Argentines sont priés de se mettre immédiatement en relation avec la Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie, 49, rue de Londres, à Paris, ou avec une des succursales de cet Etablissement en province: à Alger, Amiens, Angers, Béziers, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nîmes, Perpignan, Rouen, Toulouse, Tours, à l'effet de recevoir une communication très importante. URGENT.

**OUTILLAGE POUR AMATEURS**  
et INDUSTRIELS  
Fournitures pour le Découpage  
FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES  
Outils de toutes sortes - Boîtes d'outils  
TIERSOT, 16, rue de Gravelles, 16, Paris  
HORS CONCOURS 1890  
Le Tarif-Album (250 pages, 600 grav.) franco contre 0'65.

**PLUS DE CHEVEUX GRIS**  
SUCRÉS GARANTI  
2'50 3'50  
GRAND FLACON TRÈS GRAND FLACON  
**LE SUBLIMIOR**  
FAIT DISPARAITRE CHEVEUX GRIS  
ENLÈVE LES PELLICULES  
ARRÊTE LA CHÛTE DES CHEVEUX  
Seul Régénérateur anglais ne poissant pas les cheveux et permettant de friser, donnant progressivement depuis le blond jusqu'au plus beau noir.  
Le NIGER de HARRIS rend instantanément aux cheveux et à la BARBE leur nuance primitive par une seule application tous les 15 jours.  
LES NIGER 4150. — INOFFENSIF  
CHEZ PRINCIPAUX COIFFEURS, PARFUMIERS ET PHARMACIENS.  
Entrepôt à PARIS: HARRIS, 13, Rue de Trévise  
Saumur, chez COUTARD, cont p<sup>r</sup>, 2, r. S-Jean.

**ÉPICERIE CENTRALE**  
28, Rue Saint-Jean, Saumur

Pois sup <sup>er</sup> , la boîte, p <sup>r</sup> 6 personnes.	0 85
— — — — — 3 personnes.	0 50
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 6 personnes.	0 85
Haricots verts supérieurs, la boîte, pour 3 personnes.	0 50
Asperges de 1 <sup>re</sup> qualité à la boîte.	1 30
— — — — — très grosses d'Argenteuil.	2 50
Jardinière, Macédoine Fonds d'artichauts, Tomates.	
Choucroute de Strasbourg.	
Nous appelons l'attention de nos clients sur l'article Foies gras et Pâtés de gibiers dont c'est la pleine saison, qui sont d'une qualité tout à fait irréprochable.	
Baisse de prix : Sucre, 4 fr. 05 le kilog.	

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

s'épuisant à vide.

Hercule mis au rang des dieux, il regrettait les joies de la lutte, les grands coups de massue pour s'ouvrir un chemin.

A dix-huit ans, son père, un Yankee du Sud, millionnaire douze fois, l'avait lancé seul dans la vie avec une avance de dix mille dollars et cinq ou six lettres de recommandation; sa mère, croisée de sang indien, était soumise au père presque en esclave, comme par une infériorité de race; John les quitta respectueusement, sans larmes, avec l'idée qu'il les reverrait peu et qu'il n'attendrait plus rien d'eux.

Longtemps, il connut la demi-fortune ou la misère restée correcte, tâta de toutes les aventures et de tous les exotismes. Colonel américain dans les guérillas du Mexique, vice-consul en Danemarck, puis hasardant des entreprises malheureuses sur les marchés des deux mondes, il finit par faire fortune en s'associant à un banquier d'Alexandrie dont il épousa l'unique héritière. John eut d'elle une fille, actuellement âgée de dix-sept ans; c'était à l'occasion de son entrée dans le monde que Mme Hoxon donnait un bal. Rougeade aux traits durs, aux cheveux plats, elle rappelait,

par un phénomène d'atavisme, le type des sqaws du Far-West. Dans le monde, on l'appela l'Iroquoise; elle avait peu d'amies, comme sa mère, cette Levantine silencieuse et indolente que Paris ennuyait et qui se cachait le soir dans sa chambre pour fumer des cigarettes.

L'exotisme réussissait au contraire à John Hoxon; le Jockey l'avait admis, la qualité d'étranger passant quelquefois pour une noblesse; il faisait courir et montrait sur tous les turfs sa haute tête impassible.

Bon d'ailleurs sous sa roideur correcte, serviable pour ceux qui ne s'opposaient pas à sa marche, il avait un cénacle de jeunes sportsmen qu'il conseillait sur les chevaux; d'artistes ou d'écrivains dont il favorisait les débuts, Mécène sans prétentions de connaisseur. Parmi les premiers figurait Bébé-rose, et parmi les seconds Roger Langris.

John avait inscrit au programme de sa soirée une saynète inédite du vaudevilliste, que deux artistes de l'Odéon devaient jouer entre des paravents chinois, derrière une rampe de fleurs. Roger, en ce moment, s'occupait des préparatifs, réfugié dans le cabinet de son hôte servant de coulisses.

Remo, lui, papillonnait autour du Yankee taciturne, cherchant à fixer son attention dont il avait besoin pour solliciter un service important.

— Tout à l'heure! je n'ai pas le temps, ripostait Hoxon; vous me parlerez après le bal, au souper; je compte sur vous, bien entendu. A propos, votre agence, ça va?

— Ça va mal; c'est justement au sujet du Pari-Libre...

— Eh bien! je vous le répète, nous causez-vous au souper.

Remo n'insista pas. Il traversa le salon pour rejoindre M. de Valmeur, qui allait et venait, seul, agitant ses gants paille de la main gauche et murmurant à mi-voix: Quel chic! quel chic!

Le petit homme inventoriait le décor des salons, s'extasiait devant l'orchestre nombreux, serré dans un angle; devant les palmiers et les dracenas de la serre, au milieu desquels s'élevait le buffet, dans un éblouissement de nappes et de cristaux. — Quel chic! quel chic! répétait-il sans cesse; et il lançait aux sandwiches, aux marquises, aux fruits glacés, des œillades timides et gloutonnes.

Remo le rejoignit à l'entrée du deuxième

salon, où valseaient quelques jeunes gens. Thérèse avait pour cavalier un lieutenant de husards qui dansait avec une remarquable souplesse.

— Hein, comme elle marche! s'écria Eudore, désignant sa fille du regard. Et son cavalier, quel brio! quel chic!

— Oui, fit Bébé-rose; et il resta un instant à contempler Thérèse qui l'aperçut et lui sourit d'un air de coquetterie heureuse.

— Ce n'est pas tout ça, reprit soudain le jeune homme, saisissant le bras de son associé; venez, il faut que nous causions.

Et il l'entraîna dans le fumoir encore désert, où une dizaine de bougies se consumaient devant les tables à jeu et les fauteuils vides.

(A suivre.)

**Théâtre de Saumur**  
DIRECTION: SUREAU-BELLET  
LUNDI 19 Janvier 1891  
**LA MASCOTTE**  
Opérette en 3 actes, de MM. Chivot et Duru, musique d'AUDRAN.  
Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/2.

**Tribunal de commerce de Saumur**

MM. les créanciers du sieur Taluchet, chapelier à Montréuil-Bellay, sont invités à se réunir le mardi 20 courant, à 10 heures 1/2, pour donner leur avis sur l'opportunité de vendre le fonds de commerce.

Cette réunion aura lieu à la suite de la séance de vérification des créanciers qui reste fixée à 10 heures précises.

(55) Le Greffier, COLLIN.

Etude de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire à Saumur.

**A ADJUGER**

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LELIÈVRE, le Samedi 7 février 1894, à 1 heure du soir,

UNE

**Grande Maison d'habitation**  
EN PARTIE FRAICHEMENT RESTAURÉE

Sise à Saumur, rue Verte, 4 et 4 bis, et divisée en deux parties distinctes.

Revenu brut annuel de la 1<sup>re</sup> partie, 4,050 fr. ; durée du bail, 8 ou 11 ans, du 26 septembre 1890.

Revenu possible de la 2<sup>e</sup> partie, 400 fr.

Voir les affiches pour la désignation.

Mise à prix : 48,000 fr.

S'adresser à M<sup>e</sup> LELIÈVRE, notaire.

**M Gaston BAZILLE,**

propriétaire, ANCIEN SÉNATEUR, Grand-Rue, n° 11, à Montpellier, vend à de très bonnes conditions, boutures et racines des divers Riparia, Gloire, Tomenteux, etc., des Vialla, Solonis, Rupestris, Jacques, des Saint-Sauveur, plants d'Aurelle, et de tous les Hybrides Bouschet, provenant exclusivement de son domaine de Saint-Sauveur.

**ON DEMANDE** pour Saumur et le département **Voyageurs & Représentants**

pour produits naturels et authentiques, nécessaires à l'alimentation, à l'hygiène publique et à l'agriculture.

Bonnes références sont exigées. S'adresser au bureau du journal.

**A Louer présentement**

**MAISON**

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n° 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

M<sup>e</sup> BRAC, notaire à Saumur, demande un PETIT CLERC, sachant très bien écrire.

**A CÉDER**

Pour cause de changement de position

**JOLIE PAPETERIE**

Située en plein centre d'Angers

Et dans la rue la plus commerçante.

S'adresser à M. D'HONDT, rue Chevreul, 1, Angers. (28)

**Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre**

Ancienne Maison GUÉRINEAU

**LIGNAIS, Succr**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

**PENSION DEPUIS 60 FR.**

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Menus sur commande. — On porte à domicile

**PRIX MODÉRÉS**

**MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE**

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

**PILLET-BERSOULLE, S<sup>r</sup>**

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1<sup>re</sup> qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

**ÉPICERIE PARISIENNE**  
Imbert et Fils

EAUX-DE-VIE		Liqueurs de marque	
Marmande..... le litre	4.50	Guignolet Combier... le litre	2.35
Armagnac.....	2.00	Liqueur Gallifet.....	4.50
Cognac.....	2.50	Chartreuse jaune.....	6.60
— Boulestin.....	3.50	Bénédictine.....	6.90
Fine-Champagne... ..	4.00	Caracao Focking, le cruchon	8.25
		Triple sec Cointreau, —	4.75
		Anisette Marie Brizard —	4.75
		Vin de Bordeaux, depuis 1.00 la b <sup>te</sup>	
		— Bourgueil 1887 — 1.50 —	
		— Champigny 1887 — 2.00 —	
		Saumur-mousseux — 4.00 —	
		Champagne Moët et Chan-	
		don..... 5.75 —	
		Grands Vins de Bourgogne et du	
		Vermouth Noilly exportation	
		Médoc, expéditions directes des	
		châteaux.	
Absinthe Pernod... le litre	4.00		
Amer Picon.....	2.75		
Malaga, Madère, Frontignan	2.00		

**LEON FRESCO**

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

**PHARMACIE A. CLOSIER**

N° 09, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

**CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR**

**LIGNE DE L'ÉTAT**

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Expr.	Omn.	
	matin	soir		matin	soir		matin	soir
Paris	7 55	12 50	7 55	8 30	11 25			
Chartres	9 34	10 12	2 51	9 41	10 12	1 23		
Château-du-Loir	12 22	1 58	6 35	12 28	1 8	4 51		
Noyant-Méon	11 20	1 5	3 8	7 40	1 13	5 54		
Linières-Bouton	11 29	»	3 17	7 49	»	6 4		
Vernantes	11 43	»	3 30	8	»	6 14		
Blou	11 54	»	3 41	8 10	»	6 24		
Vivv	12 2	»	3 49	8 17	»	6 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 48	2 22	
(départ)	12 23		1 44	4 14	8 34	1 54	2 28	
Nantilly (arrivée)	12 31		»	4 22	8 41	»	7	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	12 41		»	4 34	8 51	»	7 11	
(départ)		8 34	10 37	»	4 11	8 30	»	
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	
Chacé-Varrains		8 47	10 52	»	4 29	8 49	»	
Brézé-Saint-Cyr		9 11	»	»	4 37	8 56	»	
Montréuil-Bellay		9 41	11 24	2 15	4 57	9 14	2 25	
Thouars		10 17	11 57	2 44	5 51	9 40	2 52	
Niort			3 58	4 30	8 42		4 40	
Saintes				6 24	11 52		6 22	
Bordeaux				9 52	4 18	soir	11 13	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.		Mixte	Expr.	Omn.
	matin	soir		matin	soir			
Bordeaux				5 40		8 20		3
Saintes				7 12	9 9	11 39		6 40
Niort	5 25			9 42	10 51	2 5	5 35	8 10
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 15	8 40	10 10
Montréuil-Bellay	9 40	6 57		1 7	2 37	5 1	9	10 32
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 18			2 51	5 16	9 41	
Chacé-Varrains	10 11	7 27			2 58	5 24	9 50	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 32			3	5 29	9 55	
SAUMUR (Etat)								
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte		3 13	5 42	10 3	
(départ)		7 25	matin		2 52	5 20		
Nantilly (départ)		7 36	matin		3 4	5 31		
SAUMUR (Orl.)								
(arrivée)	7 47	11 44	1 34	3 12	5 39		10 59	11 46
(départ)	7 57	11 54	1 39	3 16	5 43		11 7	11 53
Vivv	8 11	12 10		3 28	5 57			
Blou	8 20	12 19		3 36	6 6			
Vernantes	8 33	12 33		3 47	6 19			
Linières-Bouton	8 46	12 45		3 58	6 31			
Noyant-Méon	9 1	12 58		2 15	4 10	6 45		11 44
Château-du-Loir	10 22	2 4	2 55	5 22	7 58		12 33	1 12
Chartres	2 47		5 56	9 26	12 4		3 26	4 5
Paris	5 50		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.	Mixte	
	matin	soir		matin	soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	8 39	4 56
Chinon	9 4	1 7	7 14	9 4	7 6

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte
	matin	soir			
Poitiers	6 5	6 45	12 53		
Moncontour	7 41	10 47	2 42		
Loudun	8 42	1 39	3 56		
Montreuil (ar.)	9 19	3 21	4 35		
— (départ)	6 50	9 27	4 20	4 59	9 30
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 46	5 10	9 43
Baugé	7 14	9 51	5 30	5 21	9 56
Doué	7 22	9 58	6 16	5 29	10 5
Martigné	7 45	10 20	7 5	5 49	10 30
Angers	9 12	11 45	10 7	7 12	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte	Marc.	Omn.	Omn.
	matin	soir				
Angers	4 40		7 30	11 48	6 30	
Martigné	6 4	8 26	11	1 12	8 4	
Doué	6 24	8 55	11 54	1 35	8 13	
Baugé	6 32	9 5	12 16	1 44	8 28	
le Vaudelnay	6 39	9 13	12 34	1 51	8 37	
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 1	8 54	
— (départ)	7 38		1 26	2 21	9 47	
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 44	
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 49	
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 17	

**LIGNE D'ORLÈANS**

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct.		Omn.	Expr.		Omn.	Omn.		Expr.	Omn.	Expr.
	matin	soir		matin	soir		matin	soir			
Nantes d.	10 47			8 25	8 52	12 7	3 10	3 10	7 35		
Angers dt.	2 14	6 30	10 27	12	2 57	5 10	5 20	9 38			
La Ménitrie	2 47	7 10	10 49	12 37	3 42	5 35	6 10	10 1			
Les Rosiers		7 19	10 56	12 46	3 52		6 23				
St-Clément		7 26		12 53	3 59		6 32				
St-Martin		7 33		12 59	4 7		6 41				
Saumur ar.	3 17	7 46	11 11	1 11	4 20	5 50	6 58	10 24			
— dt.	3 22	7 52	11 16	1 15	4 31	5 59	7 3	10 30			
Varennes		8 5	11 26	1 27	4 45		7 21				
Port-Boulet	3 46	8 20	11 35	1 38	5 1	6 16	7 30	10 50			
Langeais	4 20	8 59	11 55	2 12	5 46	6 38	8 30	11 16			
Tours arr.	4 59	9 42	12 33	2 51	6 35	7 24	9 54	11 48			
Paris arr.	10 39	4 39	4 48	10 46	2 35	11 58	5 7				

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr.		Omn.	Omn.		Expr.	Omn.	Direct
	matin	soir		matin	soir			